



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



La liste des entreprises concernées par cette
fiche filière se trouve en annexe du
document.

Sport, Culture, Loisirs

OCTOBRE 2025



Les chiffres clés de la filière en 2022

Pour les établissements TPE/PME,
hors décret tertiaire.

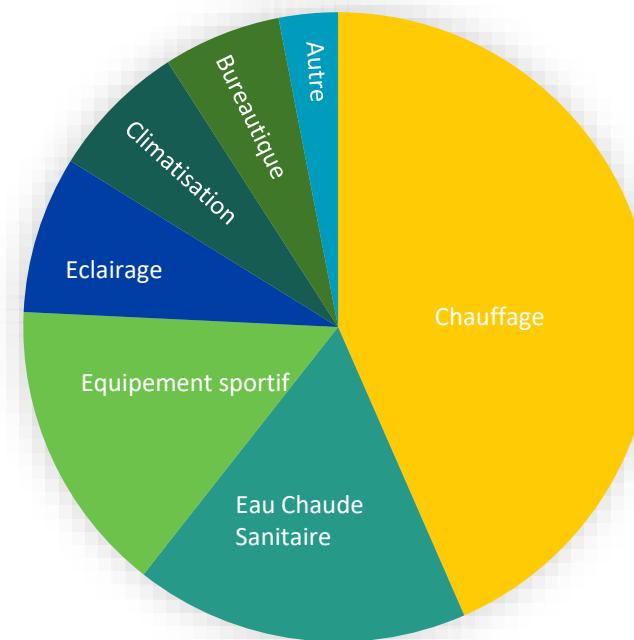
205,800
Etablissements

4 360
GWh/an
Consommation énergétique totale de la filière

Toutes énergies (Electricité, gaz, fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau chaude, cuisson, équipements)

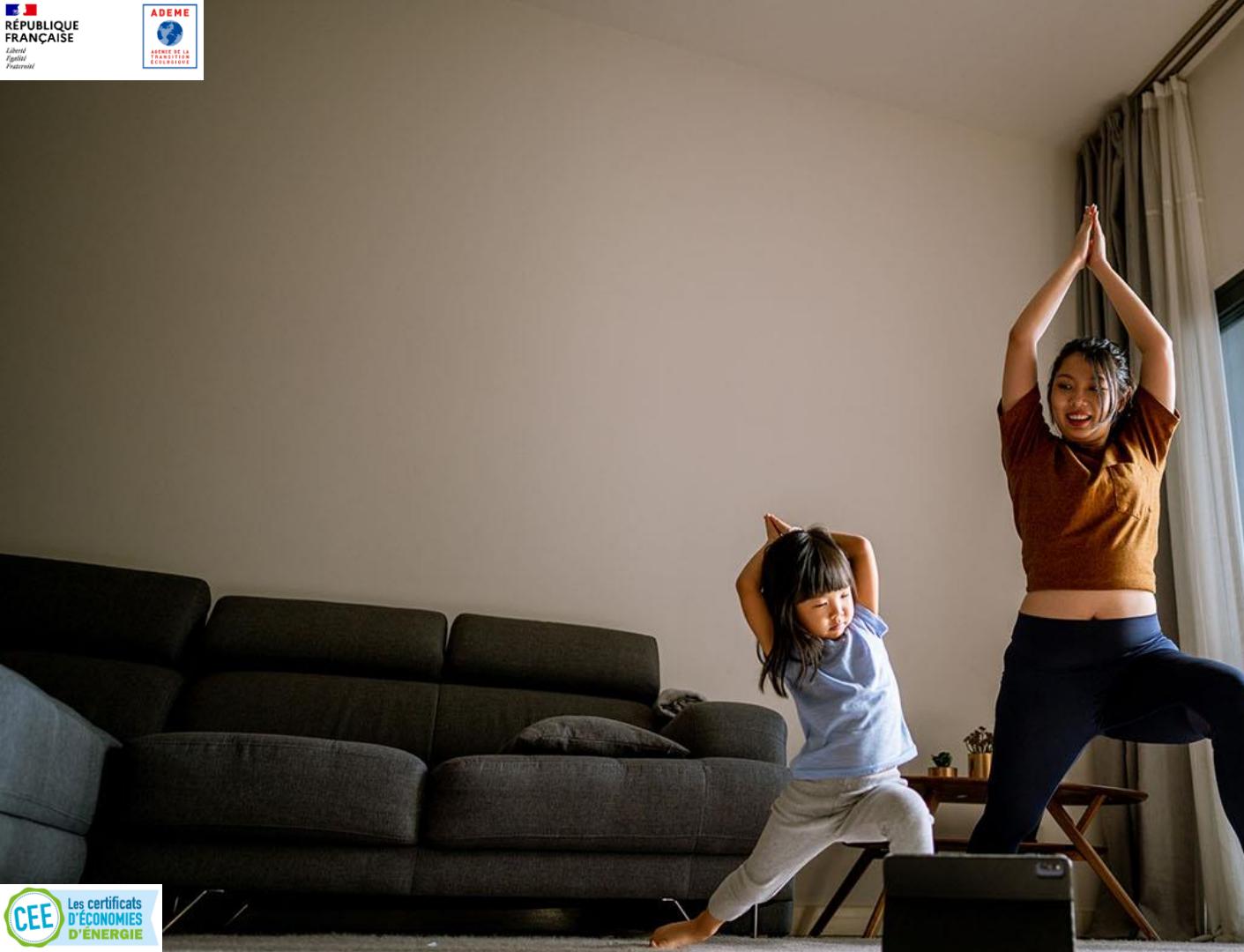
21 000
kWh/an
Consommation énergétique moyenne par établissement

3 600€
HT/an
Facture énergétique moyenne par établissement



Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage.

- 43% Chauffage
- 17% Eau Chaude Sanitaire
- 15% Equipement sportif
- 8% Eclairage
- 7% Climatisation
- 6% Bureautique
- 3% Autre



Vos leviers d'actions
pour réduire sa
consommation
énergétique sur les
principaux postes de
dépenses

01

43%



de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE



Régulez la température de chauffage en fonction des locaux : 27°C pour les hall des bassins de piscine, 23 °C dans les vestiaires, 19 °C dans l'espace de vente (Obligation du plan de sobriété énergétique), 14 °C dans les espaces pour faire du sport, 8 °C dans les espaces de stockage.



Dégagez vos radiateurs obstrués ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de votre local professionnel.

► Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés

PRINCIPAUX ECOGESTES



Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude. A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'y accumule et qui nuit à ses performances.

► Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés

Sources : Sources Plan de sobriété énergétique du Sport ADEME

01

 43%

de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE

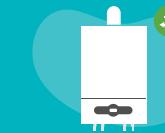


PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX



Entretenez annuellement votre chaudière à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et effectuez des analyses de combustion afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW).

- Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés
- Investissement : € (0-3 000€)



Remplacez votre chaudière gaz ou fioul vieillissante pour une chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur.

- Economies max : 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans



Installez des robinets thermostatiques sur vos radiateurs afin de pouvoir ajuster leur température à la main.

- Economies max : 6% de l'usage de la consommation des équipements susmentionnés
- Investissement : € (0-5 000€)



Isolez thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres .

01

43%



de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE



AUTRES

ECOGESTES

- Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires «inutiles».
- Diminuez le chauffage au sol de vos infrastructures sportives (pelouse par exemple).

EQUIPEMENTS & TRAVAUX

- Remplacez votre pompe à chaleur par un modèle récent. Optez pour un modèle plus économique et plus performant. Nous vous conseillons fortement de renouveler votre équipement après 20 ans d'utilisation. €€€ (10 000€ et +)
- Installez un rideau ou un sas d'entrée/groom de fermeture de la porte d'entrée.
- Installez un pilotage centralisé des appareils de chauffage/climatisation.
- Privilégiez des systèmes peu inertifs et très réactifs sur la montée en température pour les locaux à usage intermittents.
- Privilégiez les solutions de pompe à chaleur air/air dans vos zones de vente.
- Si possible, raccordez votre bâtiment à un réseau de chaleur.

Sources : POUGET Consultants / Plan de sobriété énergétique du Sport FranceRénov' / ADEME / CMA Ile de France

02

17% 

de la consommation énergétique totale.

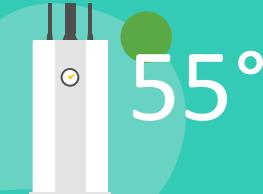
EAU CHAUDE SANITAIRE



PRINCIPAUX ECOGESTES



Placez le ballon d'eau chaude à la verticale plutôt qu'à l'horizontale.



Réglez la température du chauffe-eau à 55°C pour diminuer le temps de préchauffe et limiter la formation de tartre.

02

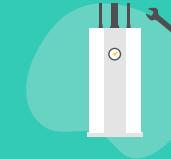
 17%

de la consommation énergétique totale.

EAU CHAUDE SANITAIRE

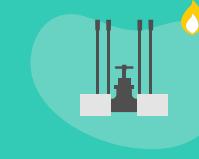


PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX (1/2)



Faites détartrer votre chauffe-eau par un professionnel.

- Economies max : 30% d'économie d'énergie pour 3mm de tartre enlevé sur la résistance



Isolez le réseau hydraulique d'eau chaude sanitaire.



Installez des équipements de robinetterie permettant de limiter le débit (mousseur, douchette, aérateur, etc.) tels qu'un système hydro-économie ou de régulateurs de jet auto-régulés. Ces dispositifs permettent d'économiser sur la consommation d'eau chaude.

- Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés
- Investissement : € (0-5 000€)

Sources :

02

17% 

de la consommation énergétique
totale.

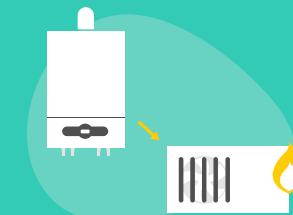
EAU CHAude SANITAIRE



PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX (2/2)



Installez des mitigeurs thermostatiques pour régler l'eau
directement à la bonne température.



Installez une pompe à chaleur en remplacement de
votre ancienne chaudière.

Sources : CMA / ADEME / Office international de l'eau
/ CMA Région Centre

02



17% 

de la consommation énergétique
totale.

EAU CHAUDE SANITAIRE

AUTRES

ECOGESTES

- Vérifiez régulièrement l'absence de fuites dans le réseau hydraulique.

EQUIPEMENTS & TRAVAUX

- Installez des ioniseurs ou un adoucisseur d'eau pour limiter l'entartrage de votre système de production d'eau chaude
- Raccordez-vous à un réseau de chaleur s'il en existe un à proximité
- Investissez dans un système de récupération des calories sur l'évacuation des eaux usées pour préchauffer l'eau froide d'ECS

03



15%

de la consommation énergétique totale.

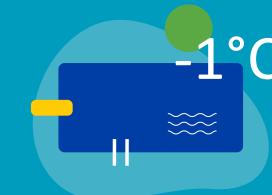
EQUIPEMENTS SPORTIFS



PRINCIPAUX ECOGESTES



Procédez à la maintenance et à la révision des installations de chauffage des équipements sportifs.



Réduisez la température de l'eau d'au moins 1°C dans les piscines du territoire.



Favorisez la souplesse sur la vidange annuelle des piscines, en accord avec les agences régionales de santé.

03

 15%

de la consommation énergétique totale.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

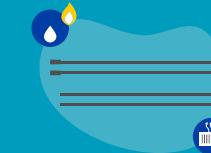


PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX



Equipez votre bassin de piscine chauffée d'une couverture, afin d'éviter les déperditions thermiques, nous vous conseillons d'investir dans un système de couverture pour votre piscine chauffée non couvert. Cette couverture pour être efficace devra le plus possible être étanche à l'air extérieur.

- ▶ Economies max : 17% de la consommation des équipements susmentionnés
- ▶ Investissements : €€€ (8 000€ et +)



Isolez les réseaux de chauffage ou d'eau chaude.



Mettez en place un contrat de performance énergétique permettant de bénéficier de financements.



Installez des dispositifs de pilotage intelligent de la consommation d'énergie.



Pour aller
plus loin :
Les tendances de la
filière



TENDANCES & LABEL

- Le secteur du sport est de plus en plus engagé dans la sobriété énergétique : [Plan de sobriété énergétique du sport](#).
- Le label « **Développement durable, le sport s'engage** » atteste et valorise la démarche des organisateurs de manifestations sportives qui s'engagent à organiser des événements **respectant des critères environnementaux, sociaux, économiques et éthiques**. Il a été créé par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), tête de réseau du Mouvement Olympique et Sportif français.

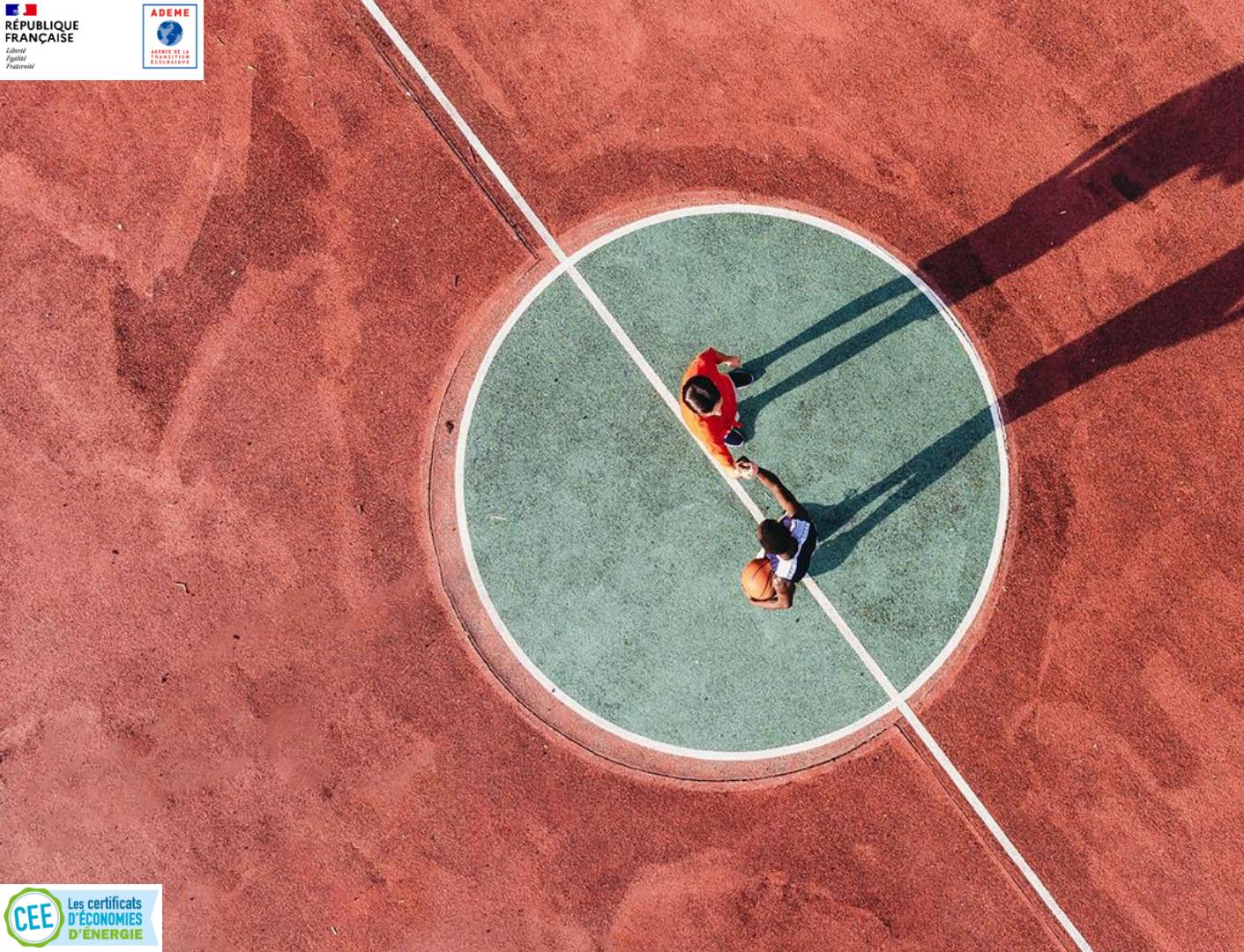
PUBLICATIONS & FORMATIONS

- WWF France a publié [le rapport « Dérèglement climatique : le sport a +2°C et +4°C »](#) afin d'illustrer les conséquences du réchauffement climatique sur la pratique sportive des français et de recommander des actions pour que les acteurs du sport s'emparent du sujet au plus vite. Principaux enseignements : « le réchauffement climatique pourrait faire perdre jusqu'à 2 mois de pratique sportive par an dans un monde à +4°C », « la relocalisation de presque un quart des clubs situés sur les littoraux français deviendrait potentiellement incontournable d'ici la fin du siècle ».

- En 2020, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a créé une [plateforme dédiée à la Responsabilité Sociétale des Organisations sportives \(RSO\)](#).
- Une [formation gratuite de 1h30](#) sur les facteurs clés de succès pour la mise en place d'une stratégie de responsabilité sociale pour une organisation sportive a également été créée par le CNOSF.

INITIATIVES A METTRE EN PLACE

- Réutilisation de la chaleur dégagée par les data centers pour chauffer l'eau des piscines
- Utilisation d'EcoCups lors de l'organisation d'événements (tournois, représentations etc.)
- Choix de partenaires, de fournisseurs et de sponsors conformes à des exigences environnementales strictes
- Choix de déplacements moins émetteurs de CO2
- Sensibilisation des salariés, des sportifs, des artistes et du public aux éco-gestes et aux problématiques sociales et environnementales
- Achats de consommables certifiés provenant de circuits courts et locaux
- Valorisation du matériel de piscine obsolète afin de réduire au maximum le nombre de déchets électroniques et pastiques en le revendant / le donnant à des acteurs spécialisés (ex: le Local piscine)



Annexe



Entreprises concernées par la filière.

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z).

- 9313Z Activités des centres de culture physique
- 7420Z Activités photographiques
- 9311Z Gestion d'installations sportives
- 9003B Autre création artistique
- 9321Z Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 5911B Production de films institutionnels et publicitaires
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 9003A Création artistique relevant des arts plastiques
- 9103Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
- 9312Z Activités de clubs de sports
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 6020B Édition de chaînes thématiques
- 9200Z Organisation de jeux de hasard et d'argent
- 5911C Production de films pour le cinéma
- 5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
- 8551Z Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
- 5911A Production de films et de programmes pour la télévision
- 4939C Téléphériques et remontées mécaniques
- 6020A Édition de chaînes généralistes
- 9004Z Gestion de salles de spectacles
- 5914Z Projection de films cinématographiques
- 9102Z Gestion des musées
- 9104Z Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
- 5913B Édition et distribution vidéo
- 6010Z Édition et diffusion de programmes radio
- 9329Z Autres activités récréatives et de loisirs
- 9319Z Autres activités liées au sport

